

## **Rhmani qualifie de "très positif" le bilan 2008-2011 de la CNSS**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-08-2011 22:25:41

**Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Jamal Rhmani, a qualifié mercredi de "très positif" le bilan 2008-2011 réalisé par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), en termes notamment de consolidation des droits et acquis de la classe ouvrière.**

Lors de la 1ère session ordinaire, tenue à Casablanca, et consacrée à l'examen des actions à entreprendre durant la période 2011-2014, M. Rhmani a souligné que ces droits et acquis consistent en la prorogation du droit de bénéficier des allocations familiales pour les salariés du secteur agricole à partir de juillet 2008 et en leur revalorisation à 200 dirhams par mois au lieu de 150 dh au profit des trois premiers enfants.

Depuis juillet 2008, le taux de cotisation au titre des allocations familiales est passé de 6 à 6,40 pc, a-t-il rappelé, ajoutant qu'il a été également procédé à la revalorisation de la pension minimale d'invalidité et de vieillesse versée par la Caisse pour atteindre 600 dh mensuels au lieu de 500 dh, à l'extension du panier des soins médicaux couverts par la CNSS pour englober, à partir d'avril 2010, les soins ambulatoires, et à l'élargissement de la couverture médicale au profit des conjoints de défunts percevant des pensions mensuelles de moins 500 dh.

Les indicateurs de l'année 2010 des deux régimes gérés par la Caisse font ressortir une amélioration des prestations qu'elle fournit aux bénéficiaires, notamment les entrepreneurs, la classe ouvrière et les retraités en comparaison avec les précédentes années, a ajouté M. Rhmani.

Ainsi, le nombre des assurés déclarés auprès de la CNSS a augmenté de 1,8 million en 2006 à 2,360 millions en 2010 et celui des assurés au régime AMO est passé de 1.841.038 personnes à 2,728 millions durant ces deux périodes, a-t-il relevé, précisant que les montants des allocations versées ont atteint 10,97 milliards de dirhams en 2010 contre 6,409 milliards en 2006, dont ont bénéficié 1.351.045 assurés.

Les bénéficiaires de la couverture AMO sont passés de 54.879 en 2006 à 333.122 en 2010, les montants des remboursements de 74 millions de dh à 1,135 milliard dh durant les mêmes périodes et un total de 760.105 dossiers maladie ont été traités en 2010 contre 206.244 en 2007, a-t-il noté, soulignant que le réseau de la Caisse s'est renforcé avec l'ouverture de 13 nouvelles Agences.

La CNSS a, en outre, connu un développement important durant ces dernières années grâce à une politique participative et de dialogue avec les partenaires sociaux et économiques, a ajouté le ministre.

Il a, d'autre part, évoqué la révision du statut de la Caisse pour les assurés ne disposant pas de 3.240 jours de cotisation et ce, sur la base de l'étude que réalisera la CNSS et la promulgation du projet sur l'indemnité de perte d'emploi, précisant à ce propos que le gouvernement s'est engagé à y contribuer, dès son lancement, avec une enveloppe allant de 200 à 250 millions de dh.

Une vaste campagne sera lancée pour inciter les entreprises à honorer leurs engagements sociaux en ce qui concerne la déclaration de leurs salariés et ce, en conformité avec les règlements relatifs aux couvertures sociale et médicale et l'assurance contre les accidents de travail, a-t-il ajouté.

Selon M. Rhmani, cette révision devra permettre, dans une première étape, aux professionnels du transport détenteurs de licences de chauffeur professionnel (plus de 300.000 personnes) à adhérer à la Caisse et à ceux de la pêche côtière artisanale (près de 45.000) à bénéficier de ses prestations.

Elle prévoit également la réforme du secteur mutualiste, l'accélération du rythme de l'approbation du code de la mutualité en vue de renforcer les mécanismes de gestion et de la gouvernance et l'amélioration de l'action sociale au sein des entreprises, a-t-il noté.

Le ministère oeuvre pour l'élaboration d'un projet de loi portant création et organisation des services sociaux de travail au sein de l'entreprise et la mise sur place d'un régime de couverture médicale destiné aux étudiants, a-t-il ajouté, réitérant l'engagement de l'exécutif, à travers le département de la Santé, à appuyer et à activer l'ensemble de ces mesures afin de garantir le respect du tarif national de référence.

M. Rhmani a, par ailleurs, fait état de la mise en application d'une des recommandations du Conseil concernant l'amélioration des conditions des cadres et employés de la Caisse et l'adoption de son nouvel organigramme, mettant l'accent sur la volonté de la CNSS à mettre en oeuvre les recommandations du rapport de la Cour des comptes dans le but de consolider la bonne gouvernance.

MAPF